

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

1^E TRIMESTRE 2022 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

9 juin 2022

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 31 mars 2022

A la fin du premier trimestre 2022, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 31,6 millions, ce qui représente une croissance de 135 000 abonnements en un trimestre, inférieure à celle du premier trimestre 2021 (+ 215 000). En rythme annuel, la progression s'élève à 770 000 abonnements en un an (+ 2,5 %), contre + 860 000 un an auparavant.

Le nombre d'abonnements à très haut débit atteint à 19,3 millions fin mars 2022, soit 61 % du nombre total d'abonnements à haut et très haut débit (+ 10 points en un an) et 57 % du nombre total de locaux éligibles au très haut débit (+ 4 points en un an). La croissance trimestrielle de ces accès reste soutenue, malgré un ralentissement observé pour le troisième trimestre consécutif : + 845 000 au premier trimestre 2022, contre + 1,1 million un an auparavant. Ce ralentissement s'explique notamment par le repli accéléré du nombre d'abonnements avec terminaison coaxiale dont le débit est égal ou supérieur à 100 Mbit/s et de ceux dont le débit est compris entre 30 et 100 Mbit/s.

La croissance du nombre d'abonnements à très haut débit est portée par la progression continue de ceux en fibre optique de bout en bout qui atteignent 15,5 millions au 31 mars 2022. Ainsi, le nombre d'abonnements FttH représente 80 % du nombre total d'abonnements à très haut débit et 49 % du nombre d'accès internet (+ 12 points en un an). L'accroissement du nombre de ces abonnements se fait toujours à un rythme très soutenu avec + 1,0 million d'abonnements en un trimestre. Par ailleurs, la moitié des locaux éligibles à la fibre disposent d'un abonnement actif à fin mars 2022.

La contraction du nombre d'abonnements à haut débit se poursuit à un rythme élevé, mais ralenti pour le troisième trimestre consécutif : - 715 000 au cours du premier trimestre 2022, contre - 870 000 un an auparavant.

Nombre d'abonnements					
en millions	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	30,830	31,014	31,235	31,468	31,601
Nombre d'abonnements haut débit	15,117	14,379	13,727	13,055	12,341
Abonnements DSL	14,461	13,721	13,067	12,392	11,680
Autres abonnements haut débit	0,656	0,658	0,660	0,663	0,661
Nombre d'abonnements très haut débit	15,713	16,635	17,508	18,413	19,260
Abonnements >=100 Mbit/s	12,690	13,629	14,584	15,595	16,509
dont fibre optique de bout en bout	11,463	12,442	13,414	14,470	15,470
dont avec terminaison en câble coaxial	1,227	1,187	1,170	1,126	1,039
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe,THD radio, satellite)	3,023	3,005	2,924	2,818	2,751

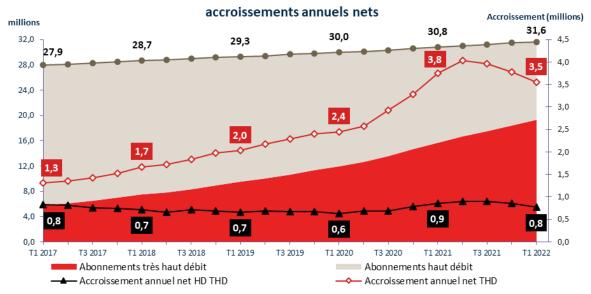
en millions	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022*
Accroissements annuels			10 2022		
Accroissement net total	0,860	0,893	0,906	0,853	0,772
Accroissement net total en %	2,9%	3,0%	3,0%	2,8%	2,5%
Accroissement net du haut débit	-2,892	-3,140	-3,056	-2,931	-2,776
Accroissement net du très haut débit	3,752	4,034	3,962	3,784	3,547
en millions	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,215	0,184	0,221	0,233	0,133
Accroissement du haut débit	-0,869	-0,738	-0,652	-0,672	-0,714
Accroissement du très haut débit	1,084	0,922	0,873	0,905	0,847

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022*
Taux d'abonnements au très haut débit	53%	54%	55%	55%	57%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	45%	46%	47%	49%	50%

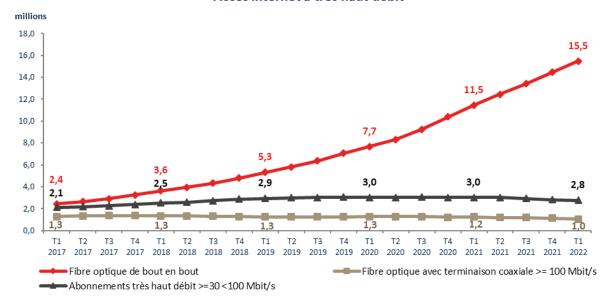
^{*}Résultats provisoires

^{**}Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et

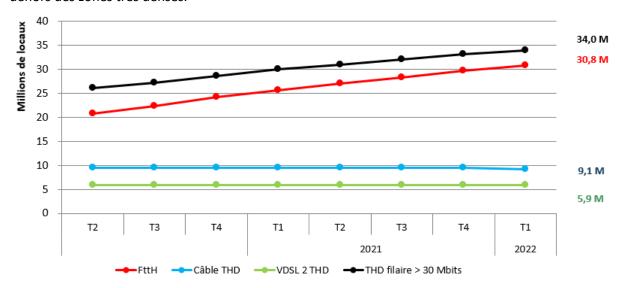


Accès internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours important ce trimestre et s'établit à 1,1 millions de lignes sur le trimestre. Au 31 mars 2022, 30,8 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 21 % en un an. Au total, à la fin du premier trimestre 2022, 34,0 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 26,8 millions en dehors des zones très denses.



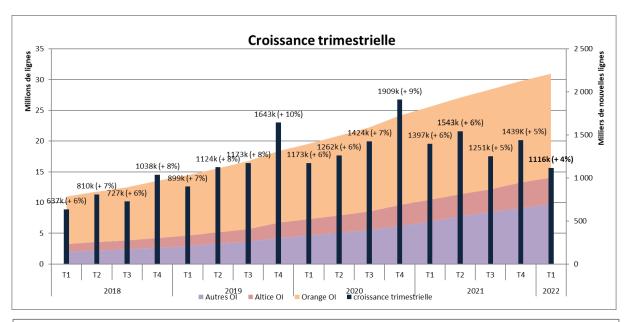
Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit filaire

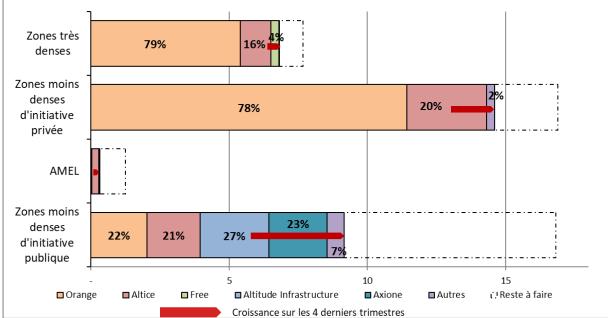
Locaux éligibles au très haut débit filaire :	31 mars 2021	30 juin 2021	30 septembre 2021	31 décembre 2021	31 mars 2022	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	25 700 000	27 020 000	28 270 000	29 700 000	30 800 000	21 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 540 000	9 540 000	9 540 000	9 540 000	9 120 000	-4 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 260 000	9 262 000	9 262 000	9 260 000	9 000 000	-4 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	280 000	280 000	280 000	280 000	115 000	-59 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	26 990 000	28 140 000	29 330 000	30 660 000	31 760 000	18 %
tous réseaux filaires confondus	30 060 000	31 000 000	32 040 000	33 180 000	34 020 000	14 %

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

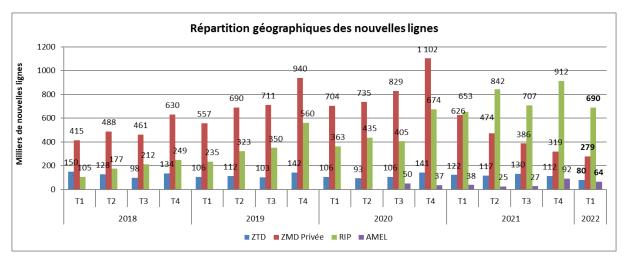
Les graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

3.1 Sur le territoire national





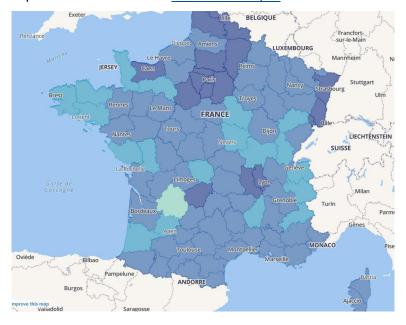
3.2 Par grande zone

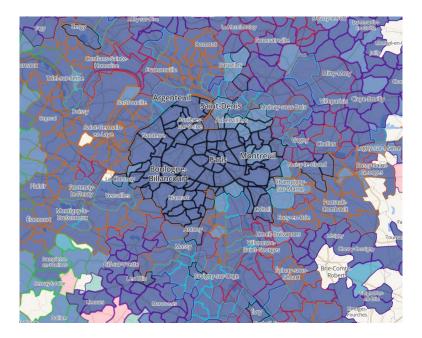


Les chiffres de mutualisation des réseaux sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans les prochaines semaines.

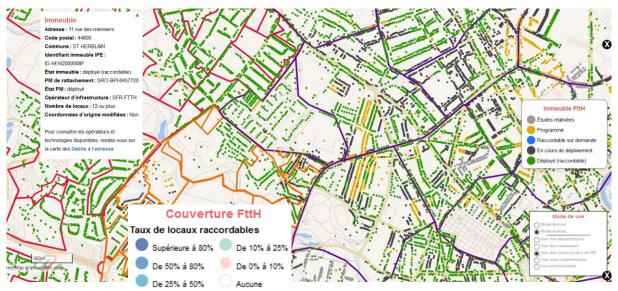
3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.





Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme observé au niveau national ne se traduit toujours pas dans les zones très denses où le rythme insuffisant constaté ces derniers trimestres perdure.

3.4.2 Disparités des déploiements

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 89%. Ces départements sont listés cidessous.

			Evolution de
Zone très dense du Département	Locaux	Couverture	la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	78 000	69%	+ 4 pts
Nord (59)	176 000	70%	+ 3 pts
Bouches-du-Rhône (13)	518 000	75%	+ 3 pt
Puy-de-Dôme (63)	113 000	78%	+ 3 pts
Bas-Rhin (67)	182 000	80%	+ 3 pts
Var (83)	109 000	81%	+ 3 pts
Seine-Maritime (76)	91 000	82%	+ 4 pts
Hérault (34)	206 000	83%	+ 1 pt
Loiret (45)	75 000	84%	+ 1 pt
Seine et Marne (77)	15 000	85%	+ 1 pt
Loire-Atlantique (44)	220 000	87%	+ 2 pts
Loire (42)	119 000	87%	1 pts
Alpes-Maritimes (06)	459 000	87%	+ 0 pts
Seine-Saint-Denis (93)	420 000	87%	+ 0 pts
Haute-Garonne (31)	348 000	87%	+ 0 pt
Vienne (86)	61 000	88%	+ 0 pts

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture	
Paris	1 712 000	97%	+ 1 pt	
Marseille	518 000	75%	+ 3 pts	
Lyon	377 000	95%	+ 0 pt	
Toulouse	348 000	87%	+ 0 pt	
Nice	269 000	91%	+ 1 pt	
Nantes	220 000	87%	+ 2 pts	
Montpellier	206 000	83%	+ 1 pt	
Bordeaux	200 000	90%	+ 0 pt	
Strasbourg	182 000	80%	+ 3 pts	
Lille	165 000	68%	+ 3 pts	

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croitre d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables	
En zones moins denses	9,4 millions	
dont communes rurales	3,8 millions	
dont communes de montagne	1,3 millions	

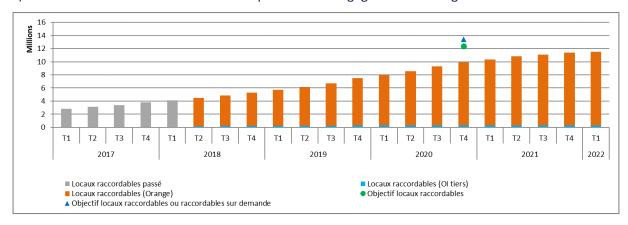
3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

La publication sera prochainement enrichie pour préciser, parmi les locaux non raccordables, la proportion de ceux qui font l'objet d'un refus de raccordement par les copropriétés concernées.

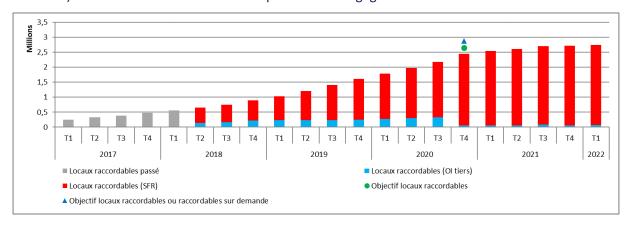
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du quatrième trimestre 2021, environ 86% de ces locaux ont été rendus raccordables¹.

¹ ERRATUM : une erreur a été identifiée dans le communiqué de presse et la publication du trimestre précédent. Ils faisaient état d'un avancement de 86% à la fin du quatrième trimestre 2021 contre 85% en réalité. Les données en open data permettant de calculer l'avancement n'étaient, elles, pas erronées.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en zone « AMII »



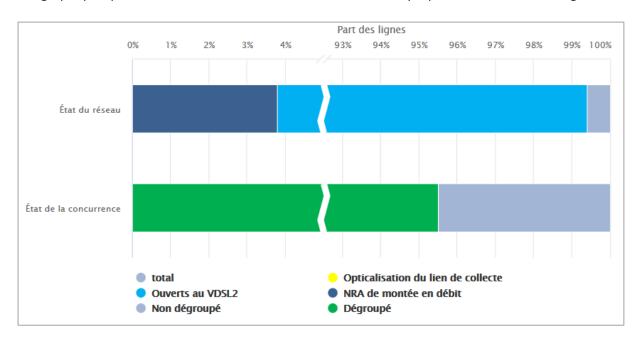
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé XP Fibre est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du quatrième trimestre 2021, environ 93% de ces locaux ont été rendus raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

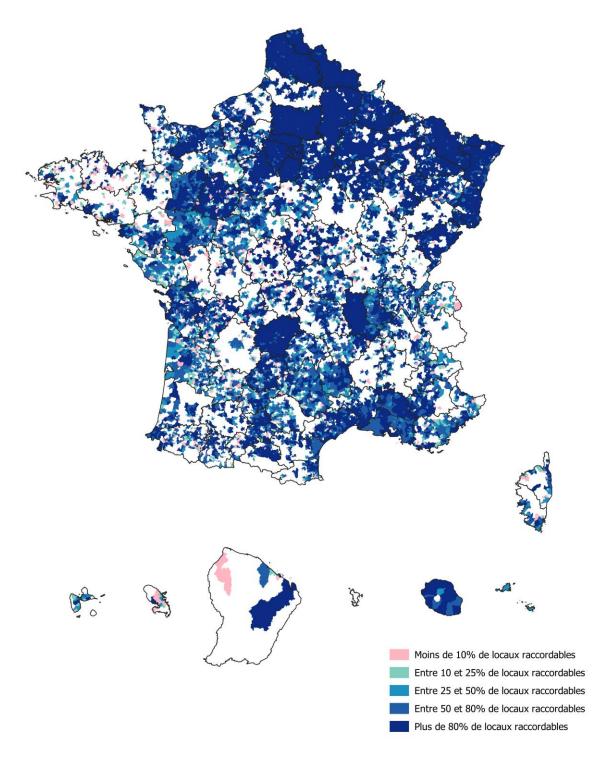
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

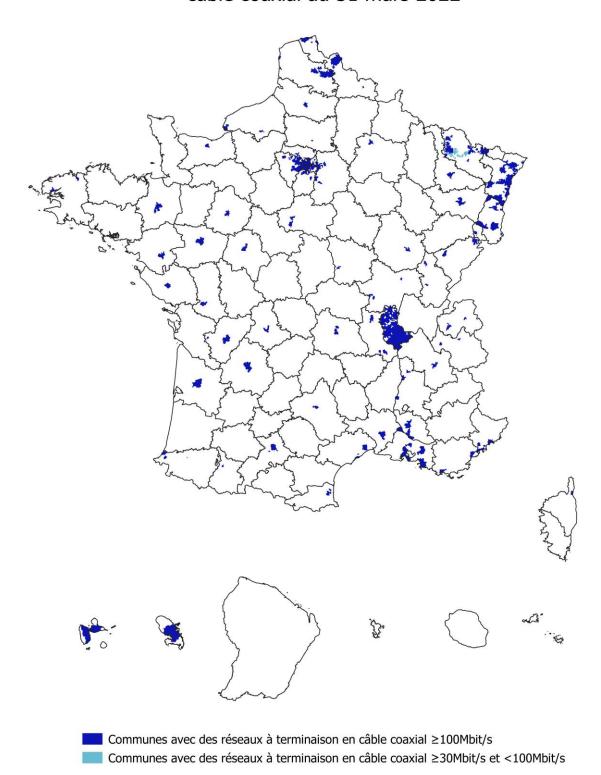
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 mars 2022



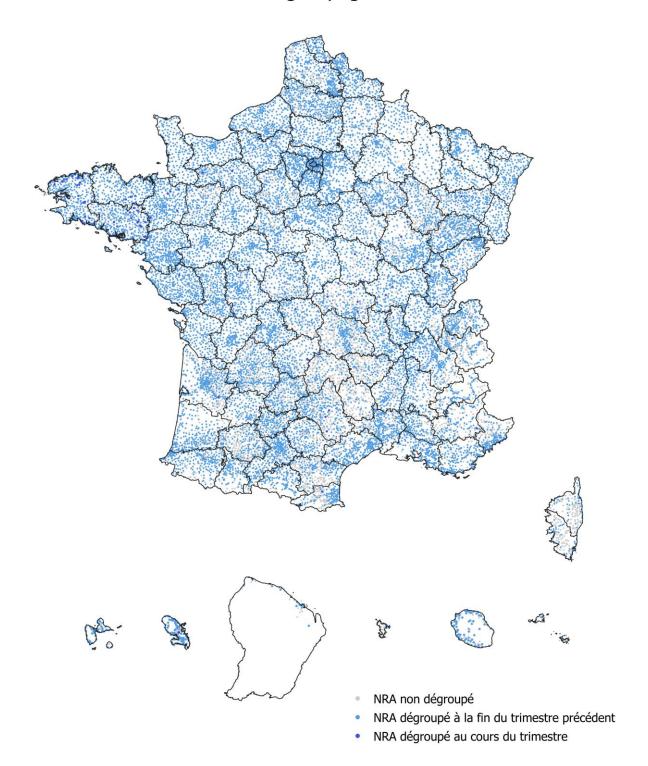
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 mars 2022



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 31 mars 2022



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements:

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégroupage ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM); le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 31 décembre 2021, 29,7 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements² et du nombre d'établissements³ d'entreprises de 1 salarié ou plus.

-

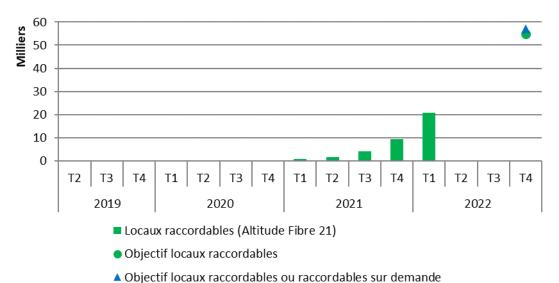
² logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) <u>millésime 2015</u>, Mayotte <u>millésime 2012</u>

³ locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul millésime 2015

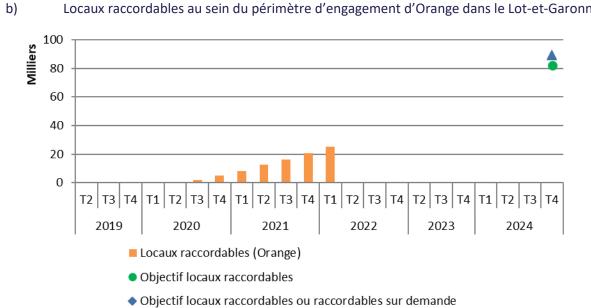
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

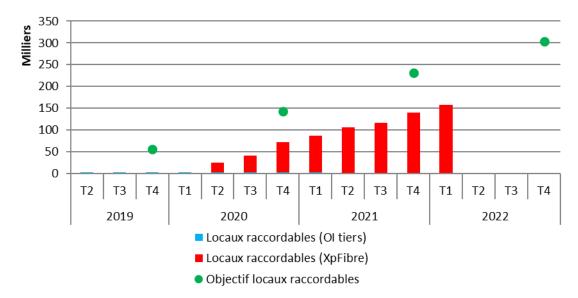
Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or a)



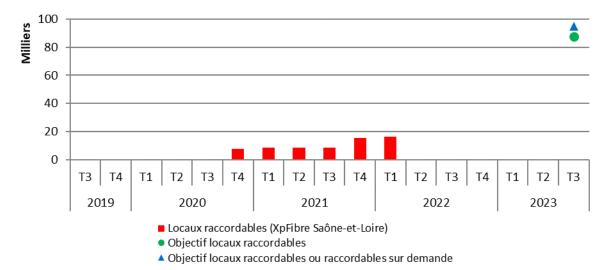
Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



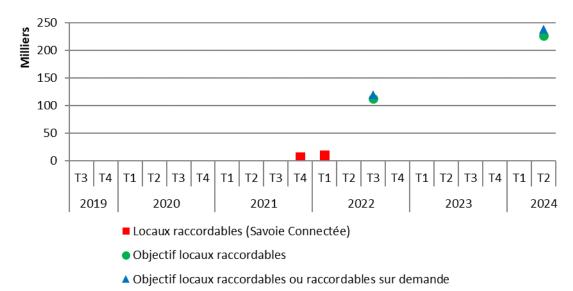
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



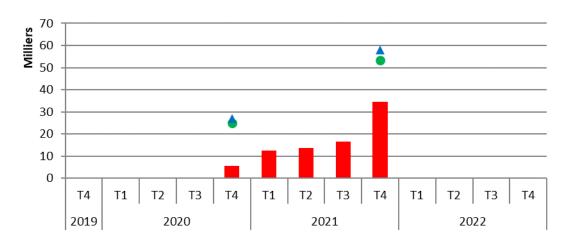
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée

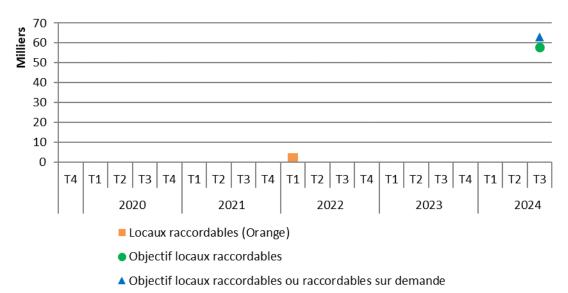


f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFlbre en Eure-et-Loir

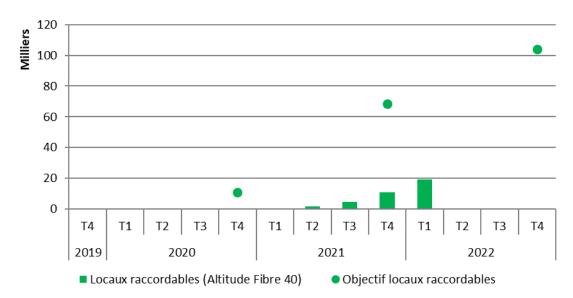


■ Locaux raccordables (XpFibre) • Objectif locaux racc ▲ Objectif locaux racc ou racc sur demande

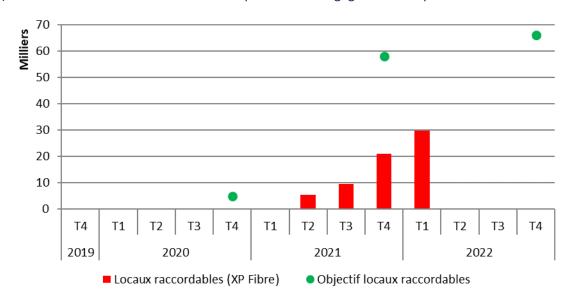
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



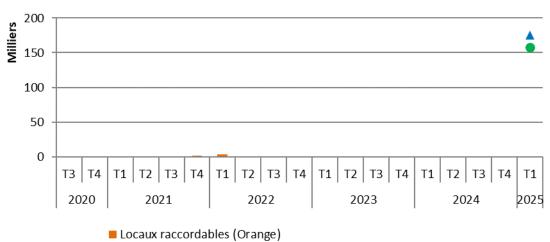
h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres



- Objectif locaux raccordables
- ▲ Objectif locaux raccordables ou raccordables sur demande